

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20171114-D2017-60-D  
Date de télétransmission : 17/11/2017  
Date de réception préfecture : 17/11/2017

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2017-60 en date du 14/11/2017 concernant le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées du 18/10/2017 de la Communauté de Communes de Noblat :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 14 Novembre 2017, à 19H30, suivant convocation en date du 07 Novembre 2017, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Jean-Claude LEBLOIS, Roger DESROCHE, Pascal BABAUDOU, Thierry ARMAND, Michel JACQUET, Christine CASTANET, Marc DUBREUIL, Christelle LATOUR, Thierry BERGER, Dominique GILLES.

Représentée : Mme Andrée HARGE procuration à Alain FAUCHER.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	1	11	12	12	0

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 18 octobre 2017, sur le transfert des charges en matière de la compétence « aires d'accueil des gens du voyage – aménagement, entretien et gestion » (Arrêté Préfectoral du 14 Novembre 2016),

**Vu** les dispositions de l'article L 1609 nonies C du Code Général des Impôts et plus particulièrement le premier alinéa du II de l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui indique que ce rapport doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Maire expose que la Commission d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 18/10/2017 pour définir la charge transférée des communes pour la compétence « aires d'accueil des gens du voyage ».

Le Maire donne lecture du rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées joint en annexe à la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes à intervenir pour l'application des éléments de ce rapport.

A La Geneytouse, le 16 Novembre 2017

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 16 novembre 2017.